

Démarche : Demande d'agrément des personnels en charge du SSLIA
Organisme : DGAC

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

La démarche suivante permet le dépôt des dossiers de demandes d'agrément des personnels en charge du Service de Sauvetage et de Lutte contre l'Incendie des Aéronefs (SSLIA) auprès des entités de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile (DSAC) :

- DSAC inter-régionale (DSAC-IR)
- Services Outre-Mer : SEAC-PF, SEAC-WF

Cet agrément est obligatoire afin de pouvoir exercer une activité de pompier d'aérodrome, de chef de manœuvre ou de responsable SSLIA conformément à l'article D6332-14 du code des transports et à l'arrêté du 18 janvier 2007 relatif aux normes techniques applicables au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes.

Pour chaque aérodrome, une demande est nécessaire.

Le point focal en charge de la surveillance de votre aérodrome est votre premier interlocuteur pour vous aider à réaliser cette démarche.

En cas de difficulté, il est possible d'échanger avec les services en charge de l'instruction via l'adresse mail suivante :
dsac-rex-aer-bf@aviation-civile.gouv.fr

Aérodrome par code OACI

Veuillez saisir le code OACI

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- FMCZ - MAYOTTE - MARCEL HENRY
- FMEE - LA REUNION ROLAND GARROS
- FMEP - SAINT-PIERRE - PIERREFONDS
- LFAC - CALAIS MARCK
- LFAQ - ALBERT BRAY
- LFAT - LE TOUQUET COTE D'OPALE
- LFAV - VALENCIENNES DENAIN
- LFBA - AGEN LA GARENNE

Demande d'agrément des personnels en charge du SSLIA

- LFBG - BORDEAUX-MERIGNAC
- LFBE - BERGERAC DORDOGNE PERIGORD
- LFBF - TOULOUSE - FRANCAZAL
- LFBH - LA ROCHELLE ILE DE RE
- LFBI - POITIERS-BIARD
- LFBK - MONTLUCON-GUERET
- LFBL - LIMOGES
- LFBN - NIORT MARAIS POITEVIN
- LFBO - TOULOUSE - BLAGNAC
- LFBP - PAU PYRENEES
- LFBS - BISCARROSSE
- LFBT - TARBES - LOURDES - PYRENEES
- LFBU - ANGOULEME BRIE CHAMPNIERS
- LFBX - PERIGUEUX BASSILLAC
- LFBZ - BIARRITZ PAYS BASQUE
- LFCI - ALBI LE SEQUESTRE
- LFCK - CASTRES - MAZAMET
- LFCR - RODEZ - AVEYRON
- LFCY - ROYAN MEDIS
- LFDH - AUCH-GERS
- LFDN - ROCHEFORT CHARENTE-MARITIME
- LFEC - OUESSANT
- LFEY - ILE D'YEU LE GRAND PHARE
- LGFA - COLMAR HOUSEN
- LFGJ - DOLE TAVAUX
- LFHP - LE PUY - LOUDES
- LFHY - MOULINS MONTBEUGNY
- LFJL - METZ NANCY LORRAINE
- LFJR - ANGERS - MARCE
- LFKB - BASTIA PORETTA
- LFKC - CALVI SAINTE-CATHERINE
- LFKF - FIGARI SUD CORSE
- LFKJ - AJACCIO NAPOLEON BONAPARTE
-

Demande d'agrément des personnels en charge du SSLIA

- LFLB - CHAMBERY - AIX LES BAINS
- LFLC - CLERMONT-FERRAND - AUVERGNE
- LFLD - BOURGES
- LFLH - CHALON CHAMPFORGEUIL
- LFLJ - COURCHEVEL
- LFLL - LYON - SAINT-EXUPERY
- LFLN - SAINT YAN
- LFLO - ROANNE
- LFLP - ANNECY - MEYTHET
- LFLS - GRENOBLE - ALPES - ISERE
- LFLU - VALENCE - CHABEUIL
- LFLV - VICHY CHARMEIL
- LFLW - AURILLAC
- LFLX - CHATEAUROUX - DEOLS
- LFLY - LYON - BRON
- LFMA - AIX LES MILLES
- LFMC - LE LUC LE CANNET
- LFMD - CANNES MANDELIEU
- LFMH - SAINT-ETIENNE - LOIRE
- LFMI - ISTRES LE TUBE
- LFMK - CARCASSONNE - SALVAZA
- LFML - MARSEILLE PROVENCE
- LFMN - NICE COTE D'AZUR
- LFMP - PERPIGNAN - RIVESALTES
- LFMQ - LE CASTELLET
- LFMT - MONTPELLIER MEDITERRANEE
- LFMU - BEZIERS - VIAS
- LFMV - AVIGNON CAUMONT
- LFMY - SALON DE PROVENCE
- LFOB - BEAUVAIS - TILLE
- LFOH - LE HAVRE - OCTEVILLE
- LFOK - CHALONS VATRY
- LFOP - ROUEN - VALLEE DE SEINE
-

Demande d'agrément des personnels en charge du SSLIA

- LFOT - TOURS - VAL DE LOIRE
- LFOU - CHOLET - LE PONTREAU
- LFOV - LAVAL - ENTRAMMES
- LFOZ - ORLEANS - SAINT DENIS DE L'HOTEL
- LFPB - PARIS - LE BOURGET
- LFPG - PARIS - CHARLES DE GAULLE
- LFPM - MELUN VILLAROCHE
- LPFN - TOUSSUS LE NOBLE
- LFPO - PARIS - ORLY
- LFPR - ORANGE PLAN DE DIEU
- LFPT - PONTOISE CORMEILLES EN VEXIN
- LFQA - REIMS PRUNAY
- LFQB - TROYES BARBEREY
- LFQG - NEVERS FOURCHAMBAULT
- LFQM - BESANCON LA VEZE
- LFQQ - LILLE - LESQUIN
- LFQT - MERVILLE CALONNE
- LFRB - BREST BRETAGNE
- LFRC - CHERBOURG - MAUPERTUS
- LFRD - DINARD - PLEURTUIT - SAINT-MALO
- LFRG - DEAUVILLE - NORMANDIE
- LFRH - LORIENT - LANN BIHOUE
- LFRI - LA ROCHE SUR YON - LES AJONCS
- LFRK - CAEN - CARPIQUET
- LFRM - LE MANS - ARNAGE
- LFRN - RENNES - SAINT-JACQUES
- LFRO - LANNION
- LFRQ - QUIMPER - PLUGUFFAN
- LFRS - NANTES ATLANTIQUE
- LFRT - SAINT BRIEUC - ARMOR
- LFRU - MORLAIX - PLOUJEAN
- LFRV - VANNES - MEUCON
- LFRZ - SAINT-NAZAIRE MONTOIR
-

Demande d'agrément des personnels en charge du SSLIA

- LFSD - DIJON LONGVIC
- LFSG - EPINAL MIRECOURT
- LFSL - BRIVE-SOUILLAC
- LFSM - MONTBELIARD COURCELLES
- LFSN - NANCY ESSEY
- LFST - STRASBOURG ENTZHEIM
- LFTF - CUERS PIERREFEU / AZCCP
- LFTH - HYERES LE PALYVESTRE
- LFTW - NIMES - GARONS
- LFTZ - LA MOLE
- LFVM - MIQUELON
- LFVP - SAINT-PIERRE POINTE BLANCHE
- LFXA - AMBERIEU
- NLWF - FUTUNA POINTE-VELE
- NLWW - WALLIS HIIIFO
- NTAA - TAHITI FAAA
- NTAM - RIMATARA
- NTAR - RURUTU
- NTAT - TUBUAI
- NTAV - RAIIVAVAЕ
- NTGA - ANAA
- NTGB - FANGATAU
- NTGC - TIKEHAU
- NTGD - APATAKI
- NTGE - REAO
- NTGF - FAKARAVA
- NTGH - HIKUERU
- NTGI - MANIHI
- NTGJ - TOTELEGEGIE
- NTGK - KAUKURA
- NTGM - MAKEMO
- NTGN - NAPUKA
- NTGO - TATAKOTO
-

Demande d'agrément des personnels en charge du SSLIA

- NTGQ - PUKARUA
- NTGT - TAKAPOTO
- NTGU - ARUTUA
- NTGV - MATAIVA
- NTGW - NUKUTAVAKE
- NTGY - TUREIA
- NTHE - AHE
- NTKA - KAUEHI
- NTKF - FAAITE
- NTKH - FAKAHINA
- NTKK - ARATIKA NORD
- NTKM - TAKUME
- NTKN - NIAU
- NTKO - RAROIA
- NTKR - TAKAROA
- NTKT - KATIU
- NTKU - NUKUTEPIPI
- NTMD - NUKU-HIVA
- NTMN - HIVA-OA
- NTMP - UA-POU
- NTMU - UA-HUKA
- NTTB - BORA BORA
- NTTE - TETIAROA
- NTTG - RANGIROA
- NTTH - HUAHINE
- NTTM - MOOREA
- NTTO - HAO
- NTTP - MAUPITI
- NTTR - RAIATEA
- NTUV - VAHITAHİ
- NWWA - TIGA
- NWWC - ILE ART WAALA
- NWWD - KONE
-

Demande d'agrément des personnels en charge du SSLIA

- NWWK - KOUMAC
- NWNL - LIFOU OUANAHAM
- NWWM - NOUMEA MAGENTA
- NWWR - MARE LA ROCHE
- NWWU - TOUHO
- NWWV - OUVEA OULOUP
- NWWW - NOUMEA LA TONTOUTA
- SOCA - CAYENNE FELIX EBOUE
- SOGS - GRAND-SANTI
- SOOA - MARIPASOULA
- SOOC - CAMOPI
- SOOM - SAINT-LAURENT DU MARONI
- SOOS - SAUL
- TFFF - MARTINIQUE AIME CESAIRES
- TFFG - SAINT-MARTIN GRAND-CASE
- TFFJ - SAINT-BARTHELEMY
- TFFR - POINTE A PITRE LE RAIZET

Autres informations de la personne de contact

Fonction de la personne de contact

Téléphone

Inscrire le numéro de téléphone de la personne en charge de la demande

Bénéficiaire de la demande

Civilité

Mme

M.

Nom de famille de la personne pour qui vous faites la demande

Nom d'usage de la personne pour qui vous faites la demande

Prénom de la personne pour qui vous faites la demande

Demande d'agrément des personnels en charge du SSLIA

Date de naissance de la personne pour qui vous faites la demande

Pays de naissance de la personne pour qui vous faites la demande

Adresse électronique des personnes à notifier pour la décision de l'agrément SSLIA

Indiquer l'adresse électronique de la personne pour qui vous faites la demande, et de l'exploitant d'aérodrome le cas échéant

Le bénéficiaire dispose-t-il déjà d'un agrément SSLIA en cours de validité ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Si oui, joindre la copie de l'agrément SSLIA en cours de validité du bénéficiaire

Type d'agrément demandé

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Pompier d'aérodrome

Chef de manœuvre

Responsable SSLIA

S'agit-il d'une demande pour un agrément provisoire ou définitif ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Définitif

Provisoire

Pièces jointes et autres commentaires

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Validation du tronc commun

Suivi et validation du tronc commun

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Modules Incendie et Secours à personnes

Modules applicables aux sapeurs-pompiers professionnels ou aux sapeurs-pompiers volontaires ou aux pompiers militaires : effectués dans un SDIS ou une unité militaire chargée de la lutte contre les incendies ou un service investi de mission de sécurité civile, ayant conventionné avec l'aérodrome

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Formation locale

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Permis en cours de validité

Demande d'agrément des personnels en charge du SSLIA

Le ou les permis de conduire requis pour la conduite des catégories de véhicules SSLIA et, le cas échéant, des embarcations dont est doté l'aérodrome si le bénéficiaire est amené à les conduire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Permis en cours de validité

Le ou les permis de conduire requis pour la conduite des catégories de véhicules SSLIA et, le cas échéant, des embarcations dont est doté l'aérodrome si le bénéficiaire est amené à les conduire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Titre d'identité

Carte d'identité ou passeport

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Certificat médical

De moins de 1 an par un médecin agréé :

o médecin du service médical de la DGAC,

o ou médecin du SDIS,

o ou médecin agréé par l'un de ces services ou par le préfet pour effectuer la visite d'aptitude médicale spécifique pompier

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Demande de la part de l'exploitant pour RSSLIA

Courrier de demande de la part de l'exploitant pour RSSLIA

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

CV du candidat RSSLIA

CV du candidat responsable de SSLIA

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Formation adaptée pour RSSLIA

Attestation de formation adaptée pour RSSLIA

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Prérequis pour chef de manœuvre

- Soit avoir été depuis moins de 2 ans officier ou sous-officier de sapeurs-pompiers professionnels ou sapeurs-pompiers volontaires ou d'une unité militaire chargée de la lutte contre les incendies ou dans un service investi de mission de sécurité civile

- Soit posséder depuis au moins 2 ans l'agrément de pompier d'aérodrome sur un aérodrome de niveau 6 à 10

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Complément de formation initiale de chef de manœuvre

Soit réparti en blocs de compétences, basé selon les dispositions de l'arrêté du 22 aout 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, soit validé avec l'examen de validation « sécurité civile »

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Complément de formation initiale de chef de manœuvre

Soit réparti en blocs de compétences, basé selon les dispositions de l'arrêté du 22 aout 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, soit validé avec l'examen de validation « sécurité civile »

Demande d'agrément des personnels en charge du SSLIA

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Complément de formation spécifique aéronautique chef de manœuvre

Validé par un examen écrit et une épreuve pratique

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Complément de formation spécifique aéronautique chef de manœuvre

Validé par un examen écrit et une épreuve pratique

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Autres justificatifs

Le cas échéant, joindre d'autres justificatifs

Autres commentaires

Le cas échéant, indiquer les précisions de votre demande